

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 19 juillet 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - C. AZAIS - S. MARTI - L. DELAITE - D. VIALAS - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE - A. ZAKHARY

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE - L. GASC par JC. ARAGAON - C. PROUTEAU par G. REQUENA - N. LECLERC par C. AZAIS - S. JEAN par L. DELAITE - W. BIGNON par D. VIALAS - C. PINO par C. BASTIDE

Absents : JD. POUSSIER - JF. MARY - M. PEREZ - B. DANIS - D. CUPOLI - A. CHOUKROUN

4. Subventions complémentaires

Suite à la demande des associations, il appartient au conseil municipal :

D'accepter le versement des subventions suivantes :

Tennis Club	18.000 €
Karaté Club	5.000 €

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oui l'exposé de l'Adjoint

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Accepte le versement des subventions mentionnées ci-dessus.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MARSEILLAN' and the year '1342' at the bottom. The signature is written over the seal and extends to the left.